

## **Aires protégées Le Québec est sur une bonne lancée, mais le défi reste entier**

Québec, le 14 mai 2008 - Les conseils régionaux de l'environnement saluent, au nom des Québécoises et des Québécois, l'annonce de la création de 23 nouvelles aires protégées en territoire public. Avec 6% du territoire protégé, le gouvernement du Québec vient définitivement de faire un nouveau pas dans la bonne direction. Il se rapproche ainsi de l'atteinte d'un premier objectif, soit celui de protéger 8% d'ici la fin de 2008, tel que le stipulait un des consensus obtenu lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier en décembre dernier.

« Nous sommes contents de constater que le gouvernement priorise de plus en plus l'importance de doter le Québec d'un réseau d'aires protégées. On doit dès maintenant commencer à concentrer nos efforts sur la mise en valeur de ses aires protégées, ainsi que sur l'après 8% » mentionne Daniel Groleau, porte parole du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) en matière de forêts et d'aires protégées.

En effet, outre le travail d'identification et de désignation de nouvelles aires protégées qui doit être poursuivi puisqu'il manque toujours 2%, le RNCREQ croit que le gouvernement doit maintenant investir dans la mise en valeur de certaines aires protégées. « Depuis maintenant 8 ans que nous identifions des aires protégées, aucune somme d'argent n'a encore été consacrée à une mise en valeur respectueuse du maintien de la biodiversité. C'est certainement l'une des raisons pour laquelle par le passé, les aires protégées ont eu si mauvaise presse dans les régions ressources où elles sont vues en opposition au développement économique, minier et forestier notamment » souligne M. Groleau.

Le RNCREQ se réjouit également de la reconnaissance par le gouvernement des consensus réalisés et de l'importance du travail accompli lors du Sommet sur la forêt à l'automne 2007. Une fois le 8% d'aires protégées atteint et s'il souhaite réellement respecter l'esprit des consensus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) devra réaliser en partenariat avec le milieu scientifique et environnemental, une analyse de carence du réseau québécois d'aires protégées afin d'évaluer les manques en terme de représentativité de la biodiversité. En fonction des résultats, il devra identifier de nouveaux territoires pour pallier ces lacunes. C'est le seul moyen de s'assurer de la qualité du réseau d'aires protégées québécois, ce sur quoi la communauté internationale portera éventuellement son jugement. « C'est aussi un passage obligé non seulement pour assurer la maintien de la biodiversité pour les générations futures, mais aussi pour assurer la compétitivité des entreprises exploitant les ressources naturelles sur notre territoire » estime Daniel Groleau.

- 30 -

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ, [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)) a pour principal mandat d'être le porte-parole des seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) et de leur offrir information et soutien. Il s'agit d'un réseau unique de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

Source : Daniel Groleau Cell : 418 480-7016